

MAIRIE DE LA FALAISE



Téléphone : 01 30 95 64 45
Courriel : mairie@la-falaise.fr
Site internet : www.la-falaise.fr

FLASH n° 30

5 décembre 2023



www.la-falaise.fr

Chers Falaisiens, Chères Falaisiennes,

Une année est passée avec des événements tragiques qui nous ont tous éprouvés.

2023 a encore eu son lot de souffrance dans le monde et en France. Séismes, inondations, guerres, attentats. Ces épreuves terribles montrent aussi combien la capacité des hommes est incroyablement forte pour les affronter et les surmonter.

Une année chasse l'autre et le temps continue son tic-tac.

C'est sur une note d'optimisme que je souhaite vous présenter mes vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel pour vous-même, vos proches, des vœux de réussite dans tous vos projets et beaucoup d'amour tout au long de cette nouvelle année.

Des vœux de bienvenue pour les nouvelles familles installées dans notre village.

Des vœux de réussite et de remerciements aux membres du comité des fêtes et aux représentants de parents d'élèves qui participent au dynamisme du village.

Nous sommes à mi-chemin d'un mandat qui n'est pas un long fleuve tranquille mais nous essayons de tenir le cap que nous nous sommes fixé même si nos marges de manœuvres se réduisent. Pertes des leviers fiscaux, contraintes budgétaires dues à l'augmentation des charges d'énergie et surtout baisse des dotations.

C'est un sacré défi car il y a toujours des aléas qui viennent perturber nos actions, nos choix,

Nous sommes prudents sur les dépenses. Aussi en janvier il n'y aura pas de réception de vœux, nous préférons privilégier nos enfants avec l'arbre de Noël et le repas de Noël offert à tous les enfants de l'école ainsi que nos anciens avec le colis de Noël et le repas des Sages.

J'adresse mes remerciements à la Région, le Département, l'Etat et à la Communauté Urbaine GPSEO pour les subventions accordées qui vont nous permettre de réaliser nos projets.

La vidéo protection est en cours d'installation pour votre sécurité.

Le démarrage des travaux pour l'aménagement paysagé d'une aire de jeux prendra un peu de retard : des problèmes notariaux indépendants de notre volonté bloquent l'acquisition d'une parcelle de terrain.

Je peux vous assurer que les élus et le personnel communal déploient tous leurs efforts pour garantir le bon fonctionnement de la commune au quotidien même si l'on peut penser qu'il ne se passe rien.

Comme le disait Jean d'ORMESSON :

Il y des jours, des mois, des années interminables où il ne se passe rien

Il y a des minutes et des secondes qui contiennent tout un monde.

Je souhaite une belle et heureuse année à notre bien aimé village.

Pour LA FALAISE, le cru 2024 s'annonce comme un bon millésime qu'il faudra savoir déguster lentement pour en apprécier tous les arômes.



*Très bonne année,
Bien fidèlement, Votre Maire
Maryse Di BERNARDO*

Horaires d'ouverture de la mairie – Décembre 2023

L'accueil de la mairie sera fermé comme suit :

- ✓ Vendredi 8 décembre 2023
- ✓ Du mardi 26 décembre au mardi 2 janvier 2024 inclus



N'hésitez pas à :

- Consulter notre site internet communal : www.la-falaise.fr
- Nous adresser vos demandes à tout moment par courriel (mairie@la-falaise.fr)

Fermeture de la rue des Ecoles le 13 décembre 2023

Nous vous informons que la rue des Ecoles sera interdite à la circulation le **mercredi 13 décembre 2023 entre 9h et 17h** pour des travaux de sécurisation réalisés par la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

Nous comptons sur votre compréhension et votre prudence.



Couperes d'électricité le 18 décembre 2023

Enedis nous informe de travaux sur le réseau de distribution électrique qui entraîneront des coupures d'électricité le :



Lundi 18 décembre 2023 entre 13h30 et 16h

- Rue des Grands Prés : n° 3 au 15, 19 et du 2 au 26, 14B, 14T, 16B
- Place de la Libération (école)
- Rue du Château
- Rue de la Source : n° 1

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Pendant la coupure pour suivre son évolution et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site enedis.fr en flashant le QR CODE ci-contre.



IMPORTANT :

La balayeuse pour le nettoyage des caniveaux passera sur la commune le mardi 26 décembre prochain.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir veiller, autant que possible, à ne pas stationner vos véhicules entre 8h00 et 16h00 sur la chaussée de manière à optimiser le nettoyage des caniveaux.

Recensement de la population 2024

Cette année, notre commune réalisera le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.



L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 18 janvier au 17 février 2024.

Vous recevrez la visite de notre agent recenseur, Madame Hakima CHEKROUNI, agent d'accueil à la mairie, qui sera munie d'une carte officielle. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
1. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
2. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...



- **Les horaires d'ouverture de la mairie pourront être ponctuellement modifiés durant cette période.**
- **Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 24 janvier 2024 ?**

Merci de contacter la commune : 01 30 95 64 45 ou mairie@la-falaise.fr

Mise à disposition du rapport d'enquête dans le cadre de la modification du PLUi



Dans le cadre de la modification générale n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté urbaine GPS&O, une enquête publique s'est tenue sur tout le territoire du 10 mai au 15 juin.

À son issue, la commission d'enquête a rendu un avis favorable au projet de modification du PLUi, avec 1 réserve et 17 recommandations. Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le rapport d'enquête complet est accessible au public sur internet pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit jusqu'au 16 juin 2024, sur le site dédié :

www.registre-numerique.fr/modification-du-plui-gpseo/rapport.

Que faire de son sapin après les fêtes ?

Pour l'année 2023, il vous sera de nouveau possible de le faire recycler grâce au service de collecte proposé par la GPSEO.



La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, ayant la compétence « gestion des déchets », met en place en janvier un ramassage de sapins en porte à porte dans chacune de ses 73 communes pour revaloriser ces déchets verts.

À La Falaise, la collecte se fera **le jeudi 25 janvier 2024**. Vous pourrez déposer votre sapin dénudé de toutes décorations sur le parking de la mairie à partir du mardi 26 décembre 2023 au mercredi 24 janvier 2024 inclus.

En dehors de cette collecte, il faudra se rendre en déchèterie.

Recensement citoyen

Tout(e) français(e) âgé(e) de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (ou auprès de son Consulat, lorsqu'il réside à l'étranger) en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Tous les jeunes français, garçons et filles ainsi que les personnes devenues françaises dès 16 ans sont concernés. Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics : diplôme national du brevet, baccalauréat, permis de conduire, ...



Comment se faire recenser ?

Le jeune mineur peut effectuer seul cette démarche ou se faire représenter par ses parents. Si vous avez oublié de vous faire recenser à 16 ans, il est toujours possible de le faire jusqu'à 25 ans mais le jeune majeur doit effectuer seul cette démarche :

- En mairie : une attestation de recensement sera délivrée en un unique exemplaire (pas de possibilité de duplicata).
- En ligne, sur le site internet Service-public.fr (création d'un compte personnel sur lequel sera déposé l'attestation).